



# Préavis de grève du 5 octobre

## Non au démantèlement de France Télévisions !

En cette rentrée, l'emploi est une des préoccupations essentielles du monde du travail. La précarité est en forte hausse dans le pays, et malgré une opposition unanime, la mise en œuvre de la réforme de l'assurance chômage reste d'actualité. Par ailleurs, le retour de la réforme des retraites, que nous avons combattue et empêchée, revient à l'ordre du jour. En poursuivant les vieilles recettes libérales, gouvernement et Medef veulent faire payer la facture du « quoi qu'il en coûte » à l'ensemble de la population.

À FTV ce problème est plus que d'actualité. La direction peine à atteindre ses objectifs de réduction de postes et n'hésite pas à démanteler des secteurs entiers de l'entreprise en transférant brutalement les 85 salariés de nos émissions patrimoniales à FTV Studio.

Dans le même temps on constate l'augmentation des licenciements pour inaptitude, l'externalisation des activités, la pression accrue sur les équipes. Les conditions de travail des salariés s'en trouvent fortement dégradées dans un contexte de modération salariale qui impose une perte de pouvoir d'achat aux salariés au moment où les prix de l'énergie explosent. Les alertes santé se multiplient partout dans l'entreprise et l'absentéisme ne cesse d'augmenter.

Pour répondre à ces problématiques, la CGT revendique :

- ▶ L'arrêt du projet de transfert autoritaire et arbitraire des salariés de FTV à la filiale FTV Studio, première étape d'un démantèlement de l'entreprise ;
- ▶ L'arrêt de l'externalisation des emplois du numérique, de l'éditorial et de la technique visible dans de nombreux appels d'offres ;
- ▶ Le comblement des postes laissés vacants dans le cadre de la RCC, conformément à l'accord du 7 mai 2019 ;
- ▶ Des moyens humains pour la régionalisation de France 3 et le développement des stations d'Outre-mer ;
- ▶ L'application effective de la « règle d'or » sur le recours prioritaire aux moyens de la Fabrique et l'arrêt du dumping social de FTV Studio sur les équipes légères ;
- ▶ Une mesure salariale générale permettant de compenser la perte de pouvoir d'achat.

**Afin de satisfaire ces revendications, la CGT appelle les salarié·e·s à cesser le travail le 5 octobre à partir de 0h00 pour une durée de 24h, pour leurs emplois, leurs droits, leurs salaires et contre le démantèlement du service public.**

Paris, le 28 septembre 2021

Pour la CGT de France Télévisions,  
Pierre Mouchel, DSC

Reçu en mains propres  
avec les réseaux sociaux  
le 28/09/2021 à 17h29